

Initiatives et Actions pour la Sauvegarde de l'Environnement et des Forêts

Bulletin d'information Numéro 41– Juin 2022

Editorial

Ce bulletin s'ouvre sur deux articles traitant des dérives actuelles de l'agriculture que sont la **méthanisation** et l'enfouissement de **déchets inertes** apportant certes des compléments de revenus substantiels aux agriculteurs mais les détournant de leur cœur de métier, la production de cultures vivrières, et par conséquent de la protection des surfaces agricoles et du maintien des paysages. Ces articles interpellent à propos du grand nombre de méthaniseurs et de l'augmentation perpétuelle de la quantité de déchets inertes produits puis stockés en ISDI dans le Val d'Oise.

Ce bulletin nous entraîne dans les champs et les espaces naturels pour nous conter les conséquences indirectes de l'industrialisation agricole et horticole : la **disparition de nos coquelicots et bleuets**, qui coloraient les cultures, nourrissaient insectes et avifaune et participaient à la protection des cultures, ainsi que l'apparition de **belles invasives** venues pour la plupart de nos jardins. Nous souhaiterions votre concours

pour localiser ces dernières lors de vos promenades.

S'en suit un zoom sur les bonnes pratiques de gestion en abordant le cadre réglementaire des **défrichements, coupes et suppressions de ligneux** dont les impacts sur la biodiversité sont trop souvent méconnus ou négligés. Un article sur la **gestion différenciée** permet aussi de comprendre comment mieux gérer les milieux pour protéger et favoriser la biodiversité tout en intégrant les usages. Une notion importante au moment où il est plus que nécessaire d'économiser l'eau. Enfin, nous vous invitons à découvrir la **musaraigne**, une alliée de nos espaces verts et agricoles, et la **Belle-dame**, papillon qui n'a pas peur de parcourir des milliers de kilomètres durant sa courte vie. Pour finir une proposition de lecture pour cet été : une **bande dessinée** qui fait réfléchir quant à l'utilisation des différentes sources d'énergie et l'avenir de notre planète.

Un excellent été à la découverte de la nature, au plaisir de vous revoir à la nuit internationale de la chauve-souris le 27 août à laquelle IASEF participe.

Au sommaire

Editorial	1
Agir	
La méthanisation agricole.....	2
Déchets inertes et ISDI..	4
Défrichements, suppressions de haies, coupes et abattages d'arbres.....	9
La gestion différenciée : diviser pour mieux gérer.....	10
Connaître	
Que sont devenus nos coquelicots et bleuets ?..	5
Les belles plantes invasives.....	6
La musaraigne, une petite nerveuse à protéger.....	8
La Belle-dame, championne des papillons.....	11
Lire	12
Nos actions depuis le dernier bulletin	12

A noter dans vos agendas

Soirée Chauve-souris le 27 août à Mériel

Sortie mycologie le 15 octobre à Béthemont-la-Forêt

Fête de la campagne le 16 octobre à L'Isle-Adam



Site : www.iasef.fr
Mail : contact@iasef.fr



La méthanisation agricole

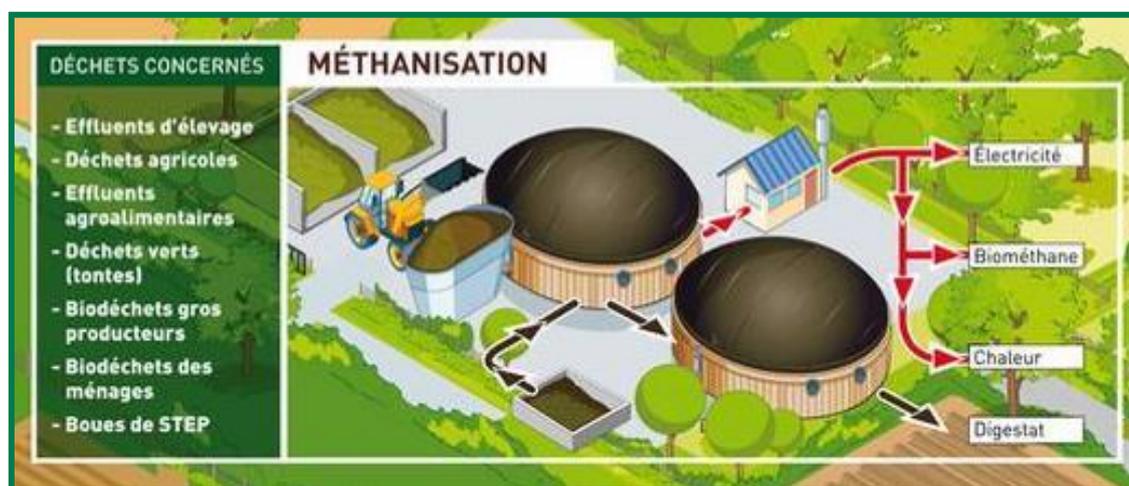
Le principe de la filière

La méthanisation est une technologie basée sur la **dégradation de matières organiques** fermentescibles par des bactéries anaérobies (en absence d'oxygène) dans un digesteur à 40°C. Cette dégradation génère :

- Du **biogaz**, mélange gazeux saturé en eau composé essentiellement de 2/3 de méthane (CH_4) et de 1/3 de gaz carbonique (CO_2). Ce

biogaz peut être utilisé sous forme combustible pour l'injection dans le réseau de gaz naturel ou pour générer de l'électricité ou du chauffage.

- Un produit humide appelé **digestat**. Celui-ci comporte les produits non carbonés dont la composition varie selon la nature des intrants. Par exemple, les déjections animales sont réduites en produits azotés sous la forme d'ammoniaque (NH_3).



Principe de la méthanisation.
© ADEME

Une politique et une réglementation très favorables

Les installations de méthanisation sont soumises au régime des **ICPE***. Leur réglementation en est très souple :

- Intrants < 30 t/j : simple déclaration en préfecture (surtout méthaniseurs agricoles).
- 30 t/j < Intrants < 100 t/j : enregistrement en préfecture.
- Intrants > 100 t/j : autorisation préfectorale.

La nature des intrants fait l'objet d'un arrêté ministériel. Sont admissibles :

- Les déchets fermentescibles : lisiers, fumiers, huiles de friture, etc.
- Les CIVE* qui sont cultivées entre deux cultures principales.
- Les cultures classiques, dites principales, de

céréales ou d'oléagineuses telles que le maïs dans la limite de 15% des intrants.

L'épandage des digestats doit faire l'objet d'un plan d'épandage et d'une autorisation préfectorale.

Le contexte de la transition énergétique

Le biométhane est une **énergie renouvelable** : il rentre dans le cadre de la diversification des sources d'approvisionnement énergétique et de la diminution des consommations d'énergies fossiles.

Sa production est donc **encouragée** : la réglementation en est favorablement adaptée et la création de nouveaux méthaniseurs est facilitée par des subventions régionales et départementales.

Le biogaz représente une part minimale de la consommation gazière en

Qui veut mon biogaz ?

Les distributeurs de gaz de ville sont tenus d'acheter le biogaz produit sous la forme de contrats de 15 ans à prix fixe.

Source : <https://expertises.ademe.fr/economie-circulaire/dechets/passer-a-l'action/valorisation-organique/methanisation>

France : 0,92 % en 2021, soit une production de 4,3 térawattheures (TWh). D'ici à 2030, la France espère produire 7 % à 10 % de son gaz consommé grâce aux méthaniseurs, notamment agricoles.

945

Nombre de méthaniseurs qui existaient en 2021, dont 365 en injection dans le réseau.

Des oppositions locales, des questionnements et des dérives

Dans un premier temps, les oppositions locales aux méthaniseurs se sont concentrées sur les contingences locales :

- Des nuisances olfactives résultant des produits fermentants (lisiers, fumier, etc.).
- Les rotations de camions.
- Les nuisances olfactives des épandages.

La problématique de fond est plus complexe :

- Cette énergie est certes renouvelable, mais n'en demeure pas moins carbonée. Elle reste un facteur du réchauffement climatique. L'évoquer dans le cadre de la transition énergétique est donc excessif.
- Les fumiers sont à la base de la fumure organique des sols et de la reconstitution de l'humus. Cette pratique traditionnelle piège le carbone dans le sol alors que la méthanisation le rejette dans l'air à terme.
- On encourage des cultures à vocation énergétique au détriment des cultures vivrières, nourricières. Ce développement est d'autant plus inadéquat dans un contexte de pénurie alimentaire mondiale accrue par le dérèglement climatique et la guerre russo-ukrainienne.
- L'épandage est un des points environnementaux cruciaux quant à l'impact sur la qualité des sols et de sa faune (vers de terre, etc.) comme vis-à-vis de la protection des eaux souterraines. Mais aucune analyse préalable à l'épandage n'est exigée : quid de l'impact des pollutions azotées, des bactéries pathogènes (*Escherichia coli* et autres) ou des produits vétérinaires (antibiotiques, vermifuges, etc.) ? Quel contrôle est concrètement effectué par les services préfectoraux débordés ?
- Ces projets caractéristiques de l'industrialisation de l'agriculture sont

généralement soutenus par des groupements limités d'agriculteurs (3 à 4).

- La viabilité économique de ces projets est artificielle, reposant sur des subventions et des contrats de reprise obligatoires.

La méthanisation agricole est donc l'une des dérives de l'agriculture intensive industrielle, à l'instar des déchets inertes (Cf. p.4).

Où en est-on dans le Val d'Oise ?

Le département du Val d'Oise a été relativement préservé par rapport à ses voisins (77, 60, etc.) : seul fonctionne le méthaniseur des boues urbaines de la station d'épuration de Cergy. Mais aujourd'hui, les projets se succèdent et soulèvent de vives oppositions, souvent aussi bien des riverains que des élus locaux. En guise d'exemples :

- Projet à Attainville, datant de 2020 et suspendu à ce jour.
- Projet au Perchay début 2022, situé au cœur du Vexin et vivement soutenu par le PNR* ;
- Projet au sortir du Mesnil-Aubry (est du Val d'Oise), a priori non conforme au PLU*.
- Projet à Chaumontel pour la méthanisation des fumiers des écuries de Chantilly et Gouvieux.

Le département est également concerné par l'épandage des digestats du projet de Tessancourt-sur-Aubelle (78).

Par ailleurs, la charte du PNR du Vexin est en cours de renouvellement : la direction affiche un objectif stratégique de 10 à 15 méthaniseurs contesté par des collectivités locales.

Les actions

Les maires d'Attainville et du Mesnil-Aubry ainsi que les associations dont Demain Le Perchay, Val d'Oise Environnement, CPNVS* et IASEF ont écrit au préfet pour demander :

- Un moratoire sur les projets en cours.
- D'organiser des débats sous la conduite de la Commission Nationale du Débat Public.
- D'organiser des concertations locales sur les projets.

* CIVE : Cultures Intermédiaires à Vocation Énergétiques.

* CPNVS : Connaître et Protéger la Nature Vallée du Sausseron.

* ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

* PLU : Plan Local d'Urbanisme.

* PNR : Parc Naturel Régional.

Déchets inertes et ISDI*



Le Val d'Oise subit une **grosse pression en matière de déchets inertes**, essentiellement issus du BTP*. Cela se manifeste via les projets d'ISDI et, de façon visible et choquante, par les dépôts sauvages. Les déchets inertes sont un vaste sujet et une sérieuse préoccupation, aussi cet article se limite aux ISDI.

Des déchets à la pelle

Selon l'ORDIF*, les ISDI reçoivent le quart des déchets de l'Ile-de-France : **en 2019, 11 046 541 tonnes de déchets inertes**, constitués de 85 % de terres et matériaux meubles et de 15 % de béton, ont été stockés. Ce tonnage est **en hausse** de 30% par rapport à la période 2014-2017. La tendance est à une augmentation continue due à l'urbanisation et aux travaux du Grand Paris Express.

Le saviez-vous ?

56% des déchets inertes stockés dans le 95 proviennent de départements extérieurs, essentiellement de Paris et de la petite couronne dépourvus d'ISDI.

Selon le code de l'environnement, art. L541-1, l'un des objectifs de la politique nationale est **de valoriser 70% des déchets issus du BTP**. Au regard des tonnages stockés, on peut s'interroger sur le respect de cette loi. Le **PRPGD*** adopté par le Conseil Général en 2019 préconise une réduction des déchets inertes admis en ISDI de 60% d'ici 2031 par rapport à 2010. Nous ne semblons pas en prendre le chemin...

ISDI existantes et en projet

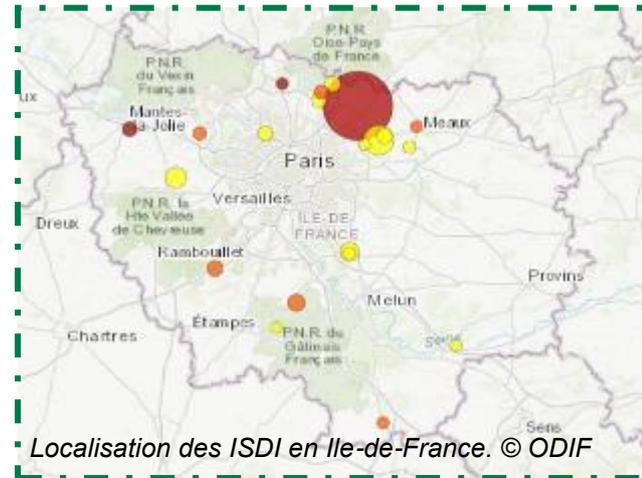
A l'échelle de la région, 70% des déchets inertes sont stockés en Seine-et-Marne, 13% dans le Val d'Oise, 10% dans les Yvelines et 6% en Essonne. En 2019, **18 sites étaient en exploitation dont 3 dans le Val-d'Oise** : Louvres, Puteux-en-France et Saint-Martin-du-Terre, site régional spécialisé dans le stockage de l'amiante (l'amiante est dangereuse par inhalation, sinon c'est une roche naturelle sans danger).

4 ouvertures de site ont été autorisées en 2021 :

- Bouqueval : 1,5 Mt / 5 ans ;
- Puteux-Pontoise : 1 Mt / 2 ans.
- Puteux-en-France (extension) : 4,4 Mt / 8 ans ;
- Fontenay-en-Parisis : 2,15 Mt / 6 ans.

IASEF s'est associé à VOE* pour déposer un **recours au Tribunal Administratif envers le projet de Fontenay-en-Parisis** porté par la société Environnement TP et présenté comme la réalisation d'un stade équestre.

Un autre dossier a été déposé en préfecture en 2021 pour exploiter à ciel ouvert une **carrière de calcaire à Saint-Ouen-l'Aumône** sur 18 ha pendant 8 ans, puis la combler par des déchets. Une enquête publique a été ouverte fin 2021 : IASEF et VOE y ont contribué, donnant un avis défavorable argumenté. Ce dossier a provoqué la vive



opposition d'une association de riverains et des collectivités territoriales (sauf Saint-Ouen-l'Aumône). **La société ECT a finalement retiré sa demande** en préfecture en février 2022.

Exhaussement sur couche de déchets

Depuis quelques temps, de nouveaux projets « agricoles » éclosent. Le dépôt de moins de 2 m de haut de déchets sous couvert d'exhaussement des terres pour l'amélioration agronomique est soumis à simple déclaration en préfecture. Il est donc de plus en plus courant de décaper la terre arable d'un champ, de déposer 2 m de déchets et de recouvrir le tout par la terre initiale. Il s'agit clairement d'une **dérive de l'agriculture**.

* BTP* : Bâtiment et Travaux Publics.

* ISDI* : Installations de Stockage de Déchets Inertes.

* ORDIF* : Observatoire Régional d'Ile-de-France.

* PRPGD* : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.

* VOE* : Val d'Oise Environnement, dont IASEF est membre.

Source : ORDIF



Que sont devenus nos coquelicots et bleuets ?

Les messicoles sont des adventices annuelles. Elles se développaient très largement dans les champs de céréales : leurs graines étaient collectées en mélange avec les grains de la culture principale. La mécanisation des travaux agricoles puis l'usage d'herbicides les ont peu à peu fait disparaître.

Que sont les messicoles ?

Ces plantes seraient arrivées du Moyen-Orient avec le développement de l'agriculture entre le Néolithique et le Moyen-Âge. Elles sont souvent spécifiques de milieux perturbés et devaient exister bien avant l'agriculture, probablement confinées aux seuls milieux perturbés (reposoir d'oiseau, abords de terrier, etc.). Leur disparition a commencé vers 1950 lors de l'intensification des pratiques agricoles.

Les messicoles ne seraient pas moins de 102 espèces en France, dont des plantes comestibles ou médicinales. 18 d'entre elles sont menacées : certaines comme le Pied d'alouette pubescent ou la Nigelle de France sont protégées au niveau national.

Les points clés

- Du latin *messio* (moisson) et *colere* (habiter) ;
- Espèces inféodées aux cultures annuelles ;
- Souvent spécifiques de la culture ;
- Cycle de développement coordonné à celui de la culture.

Où sont-elles aujourd'hui ?

Les messicoles ont régressé sur l'ensemble du territoire et particulièrement en région Ile-de-France, victimes de la mécanisation, de l'usage des pesticides et du tri des graines. On les trouve encore là où l'agriculture traditionnelle persiste, comme dans les Alpes de Haute-Provence ou le Vaucluse.

Quels bénéfices pour la biodiversité ?

Les messicoles sont source de nourriture :

- Pour les insectes prédateurs des ravageurs de céréales. Citons l'exemple d'un syrphé : il



Coquelicots dans un champ de blé. © C. Mars

butine bleuets et coquelicots, dépose ses œufs sur les céréales voisines et ses larves voraces mangeront les pucerons et cochenilles.

- Pour les oiseaux insectivores, qui mangent les insectes attirés par les fleurs, et pour les granivores en hiver tels que le Chardonneret élégant dont les effectifs ont baissé de 30% en métropole ces 20 dernières années.

Les messicoles attirent aussi des pollinisateurs, participant au maintien des abeilles sauvages. Elles sont aujourd'hui reconnues pour leurs services écosystémiques (pollinisation, lutte biologique, etc.).

Quel avenir pour les messicoles ?

Les messicoles ont fait l'objet d'un plan national d'actions entre 2012 et 2019 qui a notamment permis de créer une filière de production de graines de plantes sauvages et de proposer des pratiques agricoles en terme de labour et de rotation.

A faible densité, elles sont associées aux cultures BIO. Elles n'influencent pas les rendements agricoles, étant peu compétitives. Les espèces les plus utilisées sont le coquelicot, bleuets, l'anémone des champs, la cameline ou encore le souci. Dans une stratégie de réduction des pesticides (plan Ecophyto), un mélange de messicoles permet de fournir à la fois alimentation et refuge hivernal aux insectes prédateurs et parasitoïdes. Des essais de bandes fleuries dans des champs de blé ou de pommes de terre ont montré leur efficacité à limiter les attaques de pucerons.

Espérons revoir nos champs parsemés de fleurs rouges, bleues et blanches, un paysage qui fait partie de notre patrimoine.

Sources :

<https://osez-agroecologie.org/>

Guide des messicoles (<https://www.terres-et-cereales.fr/>)

<http://www.plantesmessicoles.fr/>



Les belles plantes invasives

Elles ont, pour la plupart, été amenées dans nos jardins dans un but esthétique. Elles ont de fortes capacités d'adaptation, de prolifération et de dissémination soit par voie végétative, soit par la production de graines transportées par le vent et les animaux.

Les **plantes invasives** ne se contentent plus de garnir nos jardins :

- Elles **envahissent** les forêts et les espaces protégés.
- Elles **modifient notre environnement**, éliminent la flore indigène et par conséquent le peuplement de pollinisateurs.

Coup de pouce à l'identification

Cet article propose un bref portrait de 4 espèces facilement repérables : le Buddleia, le Solidage du Canada, l'Aster d'Amérique et la Renouée du Japon. Elles sont **présentes depuis des décennies sur notre territoire, mais ont véritablement explosé ces dernières années avec le changement climatique** : la sécheresse et les températures élevées ont fragilisé les espèces autochtones, laissant la place vacante.

Les EVEC

Les plantes invasives sont officiellement appelées « Espèces Végétales Exotiques Envahissantes » (EVEC). Leur introduction, leur transport et leur dissémination sont très réglementées (lois, règlements européens, etc.).



Buddleia ou arbre aux papillons (*Buddleja davidii*)

Origine : Chine, introduit en 1869, largement cultivé après 1916 et encore commercialisé.

Conséquences : crée des peuplements denses excluant les autres espèces ; les papillons sont attirés et butinent pour rien car son nectar est fort peu nutritif pour les insectes et leurs larves.

Suppression : arrachage des jeunes pousses ou dessouchage, coupe des fleurs avant la montée en graine, vérification de l'absence de rejet les années suivantes (sinon arrachage).

Parcelle 22 Rte du Vollard – Forêt de L'Isle-Adam – 09/09/2021

Asters d'Amérique (*Symphyotrichum spp.*)

Origine : Amérique du Nord, introduits à partir du XVI^e siècle, aujourd'hui très répandus et particulièrement sur les terrains perturbés par l'Homme.

Conséquences : fort pouvoir de dispersion par graines, développent un réseau dense de rhizomes éliminant les autres plantes.

Suppression : fauche combinée à l'arrachage, à répéter de nombreuses fois.



Parcelle 39 Rte des Bonshommes – Forêt de L'Isle-Adam – 09/09/2021

Solidage du Canada ou gerbe d'or (*Solidago canadensis*)

Origine : Canada, 1645, encore commercialisé.

Conséquences : fort pouvoir de colonisation, entrave la pollinisation ligneeuse et a un effet négatif sur la diversité et l'abondance des pollinisateurs.

Suppression : par fauche 2 fois par an (fin mai et fin août) jusqu'à épuisement.



Parcelle 24 -Rte de Stors – Forêt de L'Isle-Adam – 09/09/2021



Parcelle 41 Rte des Bonshommes – Forêt de L'Isle-Adam – 09/09/2021

Renouée du Japon (*Reynoutria japonica* ou *Reynoutria x bohemia*)

Origine : Asie, introduit au XVII^e siècle, phase d'expansion au XX^e siècle.

Conséquences : grande capacité de multiplication végétative par fragmentation. Très forte prolifération par création de touffes entraînant une perte de biodiversité (jusqu'à diviser par 2 le cortège floristique et influencer sur l'abondance des pollinisateurs indigènes).

Suppression : déterrage des jeunes plants, répétition de fauches précautionneuses pour ne pas disperser les fragments, plantation d'espèces compétitives comme le saule. L'élimination complète n'est obtenue qu'après suppression des rhizomes extraits du sol jusqu'à 1 voire 2 m de profondeur.

Gérer correctement les invasives

Regardez votre jardin différemment et protégez les plantes autochtones plus favorables à nos insectes et oiseaux : **contenez les invasives dans vos jardins, voire mieux, supprimez-les**. Mais attention aux méthodes que vous employez : une mauvaise manipulation peut contribuer à la prolifération de ces espèces !

La plupart des invasives sont déjà réapparues après l'hiver pour fleurir courant de l'été, voire fin d'été. **Repérez-les lors de vos promenades en pleine nature** et indiquez-les nous en nous fournissant une photo, la date et le lieu de façon la plus précise possible (sur une carte, par coordonnées GPS, etc.).

Aller plus loin

Pour plus d'informations, le **site internet du Centre de ressources des espèces exotiques envahissantes** indiqué en source est très fourni : il donne à la fois la description de chaque plante invasive mais aussi les méthodes pour l'éradiquer.

La liste des espèces répertoriées est aussi bien plus large que le panel restreint de cet article.

Source : Centre de ressources espèces exotiques envahissantes (<http://especes-exotiques-envahissantes.fr/categorie-espece/flore/>)

La musaraigne, une petite nerveuse à protéger



Petit Mammifère brun-grisâtre d'environ 10 cm, ma queue n'a presque pas de poils, j'ai un petit museau pointu en trompe. Je cours partout de jour comme de nuit., j'adore les jardins naturels... Eh non je ne suis pas une souris ! Je suis Mademoiselle **Musaraigne Carrelet** (*Sorex araneus*).



Une famille étendue

En France, nous sommes **6 cousines terrestres et aquatiques**. On peut nous croiser un peu partout dans les **prairies, jardins, plaines et montagnes**. Dans le monde, ma grande famille compte près de 370 espèces. Nous ne sommes pas peu fières de notre cousine la Musaraigne étrusque (*Suncus etruscus*) qui est le plus léger Mammifère de la planète (≈ 2 g).

Menu 3 étoiles

Contrairement à mon amie la souris, je suis un **insectivore**. Si vous m'observez de près (bon courage pour m'attraper !), vous

verrez mon museau mobile tout pointu recouvert de vibrisses qui me permet de farfouiller le sol. N'y voyant pas grand-chose, **mon flair et mon ouïe sont affûtés**.

Mes incisives ne poussent pas à vie, à l'inverse des souris et mulots qui eux sont des Rongeurs. Moi, je me contente d'insectes... Enfin, je me contente, c'est vite dit : je peux **manger 2 à 3 fois mon propre poids par jour**, et sans indigestion ! Ce que j'aime : insectes (dont larves), araignées, limaces, chenilles, vers, pucerons, cloportes... Nuits et jours, je chasse : je dépense tellement d'énergie, qu'il me faut manger toutes les 2 ou 3 heures.

En farfouillant le sol, j'ai un **rôle écologique très important** en vous débarrassant de nombreux insectes et gastéropodes ravageurs de cultures.

Ma vie, mes amours

Je ne vis que **18 à 24 mois, mais à un rythme effréné** : véritable boule de nerfs, je suis très sensible au stress et peux même **mourir de peur**, ce qui ne m'empêche pas de défendre farouchement mon territoire. Côté amour, seule madame élève les 5 à 9 petits entre mars et septembre. En déplacement, ils font le petit train derrière leur

mère, chacun tenant la queue de son frère ou de sa sœur dans sa bouche. Tchou-tchou ! L'hiver, je n'hiberne pas mais mon corps se "réduit" :

mes os et mes organes rétrécissent, puis lorsque les températures remontent mon corps reconstruit les tissus perdus. C'est le **phénomène de Dehnel** : pas mal pour une petite bête de 10 g, hein ?

Conflits de voisinage

Mes ennemis jurés naturels sont les **rapaces** diurnes (buses, faucons, etc.) ou nocturnes (chouettes, hiboux) mais aussi les **fouines, putois, hermines, belettes, renards...** Et comme si ça ne suffisait pas, j'ai aussi des prédateurs domestiqués, le chat et le chien, auxquels je paye un lourd tribut. Et ils ne me mangent même pas !

Inégalité des sexes

Particularité étonnante et apparemment unique chez les Mammifères : mâles et femelles n'ont pas le même nombre de chromosomes.

Bien que je ne sois officiellement pas en danger, de nombreuses menaces pèsent sur moi : **dégradation de mon habitat, pesticides, animaux domestiques, pollutions**, etc. Une vieille croyance datant d'Aristote me fait passer pour un animal venimeux, ce qui est faux me concernant : certaines de mes cousines possèdent une salive toxique mais non dangereuse pour les humains.

Alors laissez-moi un coin de jardin naturel, éloignez vos matous, vos insecticides et **permettez-moi d'être votre alliée du jardin** ! Vous ne serez pas déçu.

Sources :

<https://www.salamandre.org/article/ceci-nest-pas-un-rongeur-musaraigne/>
https://fr.wikipedia.org/wiki/Sorex_araneus
<https://www.institut-animal.fr/musaraigne-carrelet/>
<https://www.aujardin.info/fiches/musaraigne.php>
<https://antropocene.it/en/2021/01/29/sorex-araneus/>



Agir

Défrichements, suppressions de haies, coupes et abattages d'arbres

Tous les ans IASEF, est contactée à propos de défrichements, de suppressions de haies ou de coupes et abattages d'arbres réalisés ou programmés dans l'environnement de nos adhérents que ce soit en forêt, dans les parcs et jardins privés ou publics ou encore pour un projet immobilier.

La législation française

Difficile de s'y retrouver car ces interventions sont régies par de **nombreuses lois** qui s'appliquent selon le contexte.

Le **code forestier** sera appliqué en zone forestière : il prévoit deux régimes, l'un dédié aux forêts privées et l'autre aux forêts domaniales pour lesquelles un plan d'aménagement permet de programmer les coupes sur la durée du plan. A noter que depuis 2020, un CNPEF* établi par l'ONF* est applicable à tous les contrats engagés. Il prend en compte les aspects environnementaux à respecter par les contractants lors des coupes.

Dans un contexte incluant les zones bâties, les codes suivants pourraient s'appliquer pour protéger les haies et les arbres : **code de l'urbanisme**, **code de l'environnement**, **code rural** ainsi que le **code du patrimoine** et celui de la **santé publique**.

A cet ensemble de dispositions législatives visant à protéger les haies et arbres s'ajouteront les **règlements locaux spécifiques**, par exemple ceux inscrits dans les PLU* des communes ou les règlements de copropriétés.

Un cadre européen plus strict

Les interventions de défrichage et coupe ou suppression de ligneux sont également régies au niveau européen au titre de la **protection des milieux naturels et de la biodiversité**.

Ce droit européen **ne s'applique qu'à l'agriculture, sauf arrêtés préfectoraux ou municipaux, et est plus strict que le droit français** : alors que la loi L411-1 du code de l'environnement interdit l'abattage des arbres ou de haies constituant des sites de reproduction d'espèces végétales ou animales protégées, le droit européen interdit toutes les coupes d'arbre ou de haie entre le 1er avril et le 31 juillet.

Aller plus loin

Un résumé des textes légaux et réglementaires régissant les défrichements, coupes et suppressions de ligneux est disponible sur notre site (<https://www.iasef.fr/index.php/reglementations>)

Intervenir en préservant la biodiversité

Nous retiendrons que les **coupes et tailles sont à proscrire de mars à août** (recommandations de la LPO) afin d'englober la période de nidification de l'ensemble des espèces et tenir compte du changement climatique qui favorise des nichées plus précoces qu'auparavant.

Prendre part aux **inventaires naturalistes participatifs** en intégrant ses observations en ligne (par exemple sur Faune France (<https://www.faune-france.org/>) ou GéoNat'IDF (<https://geonature.arb-idf.fr/>)) est un bon moyen de recenser les espèces communes et protégées nicheuses dans notre proche environnement et ainsi être en mesure d'**argumenter en faveur de la protection de la faune** lors de projet d'abattage.

* CNPEF : Cahier National d'Exploitation Forestière.

* LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux.

* ONF : Office National des Forêts.

* PLU : Plan Local d'Urbanisme.



Abattage d'une peupleraie (exploitation forestière).

La gestion différenciée : diviser pour mieux gérer

Agir



La gestion différenciée est un compromis entre la gestion des espaces naturels, orientée vers la protection des milieux, et les contraintes liées aux usages des espaces communaux. L'objectif est de maximiser le potentiel écologique en intégrant les paramètres de sécurité, d'entretien et d'esthétisme du site.

Gérer un espace

Pour gérer un espace, il faut :

1. **Inventorier** la faune et la flore, définir les habitats et identifier les enjeux (espèces patrimoniales / indésirables, etc.).
2. **Définir les objectifs** de gestion par habitat.
3. **Dresser une liste d'actions** par habitat pour atteindre les objectifs définis.

Cette succession d'étapes est systématiquement réalisée pour élaborer les plans de gestion.

Zéro-phyto, kézako ?

La gestion « zéro-phyto » c'est l'entretien des espaces verts sans pesticide chimique. Cette pratique est en essor depuis la loi Labbé (2014) qui encadre strictement l'utilisation des phytosanitaires.

Adapter la gestion à chaque habitat

Il est évident que les boisements ne doivent pas être gérés de la même façon que les prairies : la végétation est totalement différente (ligneuse versus herbacée, haute versus basse,

etc.), de même que la faune. En gestion différenciée, les types d'habitats mais aussi les usages sont considérés. Prenons l'exemple d'une prairie traversée par un cheminement piéton : de part et d'autre du chemin, une bande

enherbée d'1 m sera fauchée plus régulièrement que le reste de la prairie (soit 3 fois / an au lieu de 1 fois). Ainsi, les usagers pourront marcher sans encombre sur le chemin tandis que le reste de la prairie sera préservé pour la faune (papillons, orthoptères (criquets, sauterelles & cie), mammifères, etc.).

Un second exemple : il est préconisé de tailler les saules en têtard plutôt qu'en arbres d'ornement. Cette technique de coupe ancestrale permet de densifier le houppier et ainsi offrir à l'avifaune, aux insectes et à la faune cavernicole de nombreuses caches où se réfugier. Ce sont de véritables arbres de biodiversité !

Utiliser des techniques « douces »

La gestion différenciée élimine de fait les techniques trop néfastes à la biodiversité. A ce titre, l'usage de phytosanitaires est absolument proscrit tandis que la tonte (coupe fréquente à faible hauteur) est très souvent rejetée. Pour remplacer ces méthodes, des techniques « douces » respectant les écosystèmes ont été développées. Ainsi, la tonte des



espaces herbacés est délaissée au profit soit d'une unique fauche annuelle tardive (en septembre) pour laisser aux insectes le temps d'achever leur cycle biologique, soit par un pâturage extensif (faible pression de pacage). Ce dernier est de plus en plus plébiscité dans les espaces publics puisque les promeneurs apprécient de voir paître les animaux : cela donne un aspect « rustique » en contexte urbain. La gestion différenciée renonce également à l'arrosage répété lors des fortes chaleurs. Arroser en été est un véritable gâchis : la majorité de l'eau versée s'évapore avant même d'avoir hydraté les végétaux. Mieux vaut prévenir que guérir en installant au pied des ligneux une couche de mulch. Ce paillage naturel composé uniquement de bois broyé est multi-usage : il protège les pieds des blessures, conserve les racines à l'humidité même en été et enrichi le sol en se dégradant naturellement. Alors oublions l'arrosage et les engrais !

Le pâturage : tout un équilibre

Le pâturage doit être adapté à la surface et à la sensibilité du milieu géré. Le choix des animaux n'est pas non plus anodin : la végétation évolue différemment selon que le pâturage est ovin (moutons), caprin (chèvres), bovin (vaches) ou équin (chevaux). Bien sûr, des pâturages mixtes sont possibles !



La belle-dame, championne des papillons

Vanessa cardui, la Belle-dame appelée aussi Vanesse

des chardons, est une grande migratrice depuis ses quartiers d'hiver du sud vers le nord. En Amérique, elle a un comportement similaire à celui du Monarque (*Danaus plexippus plexippus*) et migre du Mexique au Canada, soit 8 000 km aller-retour. Mais, tout monarque qu'il est, il est battu. En effet, chez nous, la Belle-dame migre de la savane tropicale africaine à la Scandinavie, soit 16 000 km aller-retour.



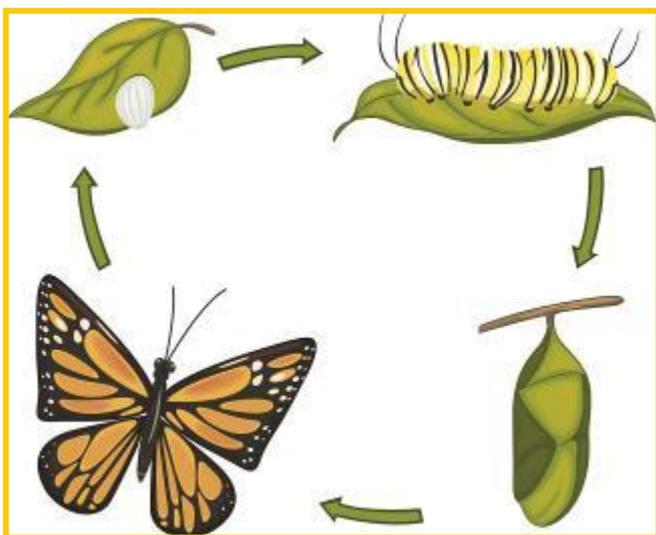
Belle-dame

Comme son nom l'indique, la Belle-dame (*painted lady* en anglais, *belladonna* en italien), est aussi un de nos beaux papillons.

Lépidoptères des records, elle est aussi le papillon diurne à l'aire de répartition la plus vaste au monde. Elle n'est absente que d'Amérique du Sud, de l'Australie et de l'Antarctique. Enfin, elle est le papillon le plus élevé au monde, à titre pédagogique dans les écoles ou festif pour des lâchers lors de mariages.

Une vie courte mais bien remplie

Son cycle complet de reproduction incluant les stades immatures (œufs, chenille, chrysalide, imago) dure au maximum 2 mois. Le papillon adulte, l'imago, vit environ un mois pour se nourrir et pondre.



© <http://s2.thingpic.com>

Cette vanesse ne cesse d'assurer ses cycles reproductifs tout au cours de l'année, en général au nombre de 7. Dans ses quartiers d'hiver dans le sud, la belle-dame peut effectuer 2 à 3 cycles. Puis, elle migre vers le nord, portée par les vents d'altitude, jusqu'à 1000 m, parfois à 50 km/h, avec des étapes journalières pouvant atteindre 500 km. 2 à 3 cycles sont nécessaires pour assurer l'aller. Lors de cette migration, *Vanessa cardui* fait halte chez nous au début du printemps. Au terme de cette migration, le froid la pousse au retour effectué en une seule traite.

Lérido-quoi ?

Qu'elles volent de jour ou de nuit, toutes les espèces de papillons sont regroupées sous le nom scientifique de « Lépidoptères ».

Médaille d'or de l'adaptation

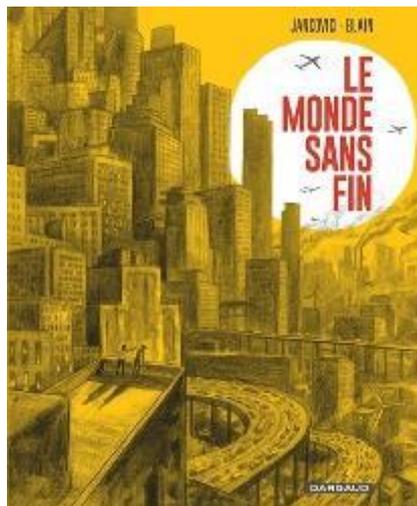
Cette vanesse est opportuniste. En fonction des conditions écologiques annuelles, jusqu'à des nuées de belles-dames peuvent migrer, comme en 2009 en Europe. Sa plante hôte de prédilection est le chardon, mais sa larve s'adapte à une centaine de plantes. Cette éclectisme a favorisé sa dispersion au gré des vents. Ses facultés d'adaptation lui seront probablement précieuses en ces temps de dérèglement climatique.

Source : La belle-dame, monarque absolu des papillons migrants. Le Monde 12/05/2021



Le monde sans fin

Jean-Marc Jancovici et le dessinateur Christophe Blain ont publié fin 2021 un excellent livre de vulgarisation sous forme de bande dessinée très plaisante à lire. Le scientifique explique au dessinateur de façon très concrète et imagée tout l'historique et les problématiques des gaz à effet de serre, du dérèglement climatique, de la crise énergétique et de l'avenir. Il conclut par un plaidoyer pour l'énergie nucléaire. Chacun se fera une opinion.



Jean-Marc Jancovici est un polytechnicien, enseignant et consultant, connu entre autres pour être à l'origine du bilan carbone. Conférencier et auteur de livres, il est aujourd'hui l'un des meilleurs vulgarisateurs du réchauffement climatique et de la transition énergétique. Il dirige également le think tank « The shift project », laboratoire d'idées de scientifiques et d'économistes engagés sur ces sujets et auteur de rapports de référence.

Quant à Christophe Blain, il est un dessinateur de renom : il a, entre autres, obtenu à deux reprises le prix du meilleur album du festival d'Angoulême.

Source : *Le monde sans fin*. Jean-Marc Jancovici & Christophe Blain, 2021, Editions DARGAUD, 196pp. 27 €.

Nos actions depuis le dernier bulletin

Novembre 2021

- Journée plantations à la Rosière (L'Isle-Adam).

Janvier 2022

- Diffusion du film « Animal » et débat avec l'ONF au cinéma Conti (L'Isle-Adam).
- AGO IASEF (L'Isle-Adam et visioconférence).



Nettoyage de printemps

Mars 2022

- Conférence et sortie Fréquence grenouille (L'Isle-Adam).
- Conférence sur la migration des oiseaux (L'Isle-Adam).

Avril 2022

- Nettoyage de printemps (L'Isle-Adam).
- Diffusion du film « Le Chêne » et débat avec l'ONF au cinéma Conti (L'Isle-Adam).
- Sortie ornithologique à la Réserve Régionale du Grand Voyeux (77).



Fête de la Nature

Mai 2022

- Instant nature (Saint-Prix).
- Fête de la Nature à la Rosière (L'Isle-Adam).

Bulletin N°41

Dépôt légal à parution, N° ISSN 2115-4333, Reprographie : Stip.

Directrice de la publication : Catherine Allieux.

Rédaction : les membres du CA de IASEF, édité par IASEF.

Initiatives et Actions pour la Sauvegarde de l'Environnement et des Forêts

8 rue Mellet - 95290 L'Isle-Adam - 07.71.17.73.91

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

www.iasef.fr